



Conseil Économique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1999/71/Add.1
27 janvier 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT

Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée d'étudier la question
de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants
et de la pornographie impliquant des enfants,
Mme Ofelia Calcetas-Santos

Additif

Mission sur la question de la traite des enfants menée
par la Rapporteuse spéciale en République démocratique populaire lao
(21-25 septembre 1998)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 7	2
I. LA SITUATION RÉGIONALE	8 - 18	3
II. LA SITUATION DU PAYS	19 - 22	5
III. L'ADMINISTRATION	23 - 27	6
IV. LE CADRE JURIDIQUE	28 - 30	7
V. LA SITUATION DES ENFANTS	31 - 37	7
VI. LA VENTE ET LA TRAITE DES ENFANTS ET LEUR EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS COMMERCIALES	38 - 50	9
VII. ÉTUDE DE CAS : SAVANNAKHET	51 - 62	11
VIII. DOMAINES À SURVEILLER PLUS PARTICULIÈREMENT . .	63	13
IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	64 - 66	14

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement de la République démocratique populaire lao (ci-après appelée le Laos), la Rapporteuse spéciale chargée d'étudier la question de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants s'est rendue à Vientiane et Savannakhet, du 21 au 25 novembre 1998, pour étudier la question de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et de la traite des enfants au Laos.

2. La Rapporteuse spéciale saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement lao de sa coopération et de son assistance, qui lui ont permis de rencontrer des représentants du gouvernement, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et d'obtenir les renseignements et la documentation dont elle avait besoin pour faire rapport à la Commission des droits de l'homme d'une manière objective et impartiale.

3. La Rapporteuse spéciale remercie aussi les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Vientiane pour l'appui logistique qu'ils lui ont fourni dans l'exercice de sa mission.

4. Pendant son séjour au Laos, la Rapporteuse spéciale s'est entretenue avec des hauts responsables du Ministère du travail et des affaires sociales, du Département des traités et des affaires juridiques, du Ministère de la justice, du Département des organisations internationales, de l'Union de la jeunesse révolutionnaire du peuple lao, de l'Union des femmes lao et du Département du droit au développement et des relations extérieures, ainsi qu'avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales, de l'UNICEF et du PNUD.

5. On trouvera en annexe au présent rapport une liste des personnes avec lesquelles la Rapporteuse spéciale s'est entretenue pendant sa mission.

6. Le problème désormais mondial de la traite des femmes et des enfants revêt un caractère particulièrement grave en Asie du Sud-Est, plus spécialement dans la région du Mekong. La Rapporteuse spéciale a décidé de se rendre au Laos précisément parce que ce pays ne semble pas aussi gravement touché que ses voisins et qu'elle tenait donc à étudier les moyens de faire en sorte que le Laos puisse se protéger et protéger ses enfants de ce type d'exploitation à l'heure où il commence à ouvrir ses frontières aux échanges commerciaux et touristiques.

7. Faute de temps et de moyens financiers, la Rapporteuse spéciale n'a pas été en mesure de se rendre dans suffisamment de lieux au Laos pour pouvoir effectuer une étude véritablement représentative des divers aspects et de l'ampleur plus ou moins grande du problème de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, surtout si l'on considère que le Laos est un pays enclavé qui a des frontières communes avec cinq autres pays. En conséquence, la Rapporteuse spéciale a décidé de se rendre d'abord à Vientiane, pour s'entretenir avec les représentants des administrations et autres organismes publics compétents, puis à Savannakhet, parce qu'il s'agit d'une ville frontalière, située sur le Mekong et où l'on peut donc se rendre compte des incidences de la traite transfrontière entre le Laos et la Thaïlande.

I. LA SITUATION RÉGIONALE

8. La prostitution est devenue une source importante de revenus dans les grandes villes de l'Asie du Sud-Est, à Bangkok notamment, à la fin des années 60 et au début des années 70, lorsque les membres des forces armées des États-Unis en guerre au Viet Nam se rendaient en permission dans les pays environnants. Après la guerre du Viet Nam, la Thaïlande en particulier a conservé sa réputation de "haut lieu du sexe", la majorité des clients venant du Japon, d'Europe et, dans une moindre mesure, des États-Unis. Aujourd'hui encore, selon certaines informations, d'anciens combattants de la guerre du Viet Nam exploiteraient une trentaine de circuits de tourisme sexuel entre les États-Unis et la Thaïlande et les pays environnants ¹.

9. Selon un rapport récent de l'Organisation internationale du Travail ², la prostitution en Asie du Sud-Est a connu une expansion tellement rapide qu'elle est aujourd'hui l'un des principaux employeurs dans la région, et cette "industrie" produit des recettes qui représentent entre 2 % et 14 % du produit intérieur brut en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande et emploie entre 0,25 % et 1,5 % de la population féminine totale dans ces quatre pays. La crise économique que traverse actuellement la région a fait du "tourisme sexuel" une distraction encore plus abordable financièrement pour les visiteurs étrangers, et l'utilisation des enfants dans la prostitution pourrait prendre encore plus d'ampleur à mesure que la pauvreté et le chômage induits par la crise désintègrent davantage la structure familiale traditionnelle et contraignent davantage d'enfants à survivre par leurs propres moyens.

10. Les six pays de la péninsule de l'Asie du Sud-Est (Chine, Cambodge, Myanmar, Viet Nam, Thaïlande et Laos) ont été touchés par la traite des femmes et des enfants et par cette forme d'exploitation qu'est la prostitution.

Chine

11. Dans certaines régions de la Chine, essentiellement dans le sud, la tradition qui privilégie les garçons a contribué à produire un déséquilibre grave entre les taux de natalité masculine et féminine. De ce fait, il n'y a pas sur place suffisamment de femmes pour répondre à la demande des hommes qui veulent se marier. Certaines familles règlent ce problème en faisant venir des femmes de régions économiquement moins avancées, ou des filles d'autres pays, dont le Laos. L'enlèvement de jeunes femmes et de filles est un problème grave et qui prend de l'ampleur, parce que de nombreuses bandes de criminels enlèvent des femmes ou les amènent, par des promesses d'emploi et de vie plus facile, à accepter de partir loin de leur région d'origine, pour ensuite les livrer à des "acheteurs". Ces femmes sont alors mariées de force dans de nouvelles familles et violées. Selon certaines informations, ces pratiques sont en expansion, même si le Gouvernement chinois continue de condamner et de châtier ceux qui s'y livrent et de prendre des mesures pour empêcher ces enlèvements.

Cambodge

12. Selon l'étude de l'OIT³, depuis 1990, au moins 3 000 jeunes vietnamiennes ont été introduites clandestinement au Cambodge à des fins de prostitution et plus de 15 % d'entre elles avaient moins de 15 ans au moment des faits. À Phnom Penh, le quartier "chaud" est essentiellement peuplé de jeunes vietnamiennes âgées de 15 à 18 ans qui ont été achetées à leurs parents, à des proches ou à des trafiquants et qui doivent ensuite travailler pour rembourser la somme versée à cette occasion et d'autres frais liés à leur périple du Viet Nam au Cambodge. Une fois leur "dette" remboursée, ces filles peuvent gagner entre deux et trois dollars par client, après que le (ou la) propriétaire de la maison de prostitution a prélevé son pourcentage. Les clients sont des autochtones et des Vietnamiens, mais aussi des hommes venus de Singapour, des États-Unis, de Chine et de Malaisie.

13. L'étude de l'OIT fait aussi état de l'apparition d'un nouveau phénomène au Cambodge et en Thaïlande, celui de la traite à des fins de mendicité, qui touche quelque 500 enfants cambodgiens en Thaïlande. La traite des enfants fournirait aussi de la main-d'oeuvre à des entreprises de construction et des usines. En 1996, il y aurait eu près de 200 000 enfants étrangers, pour la plupart des garçons originaires du Myanmar, du Laos et du Cambodge, travaillant en Thaïlande.

Viet Nam

14. Tout comme au Cambodge, il existe au Viet Nam une traite de femmes et d'enfants vietnamiens vers d'autres pays. En juillet 1998, un Taïwanais a été arrêté à l'aéroport international Tan Son Nhat, au Viet Nam, alors qu'il repartait pour Taïwan avec une valise pleine de photographies et de documents personnels de 400 femmes vietnamiennes. Il se serait rendu à plusieurs reprises au Viet Nam pour organiser un réseau de vente de Vietnamiennes à Taïwan, en général des jeunes filles de la campagne attirées par la perspective d'un mariage avec un riche homme d'affaires taïwanais.

15. La Rapporteuse spéciale comptait étudier la question de la traite vue de deux pays ayant une frontière commune et, pour ce faire, avait demandé au Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam l'autorisation de se rendre dans ce pays pendant une semaine, immédiatement avant d'aller au Laos. La Rapporteuse spéciale regrette que le Gouvernement vietnamien ne lui ait pas adressé une invitation, car elle estime que les deux gouvernements auraient tiré profit de cette visite et son rapport aurait été plus représentatif de la diversité des problèmes rencontrés par les pays de la région.

Myanmar

16. Estimer l'ampleur de la traite et de la prostitution au Myanmar n'est pas chose facile car ces phénomènes sont dans une large mesure entourés du plus grand secret, et de nombreuses jeunes femmes changent fréquemment de domicile ou sont amenées directement aux clients la nuit, sous la surveillance de tenancières de maisons de prostitution ou de proxénètes. Comme on l'a vu pour les autres pays, certaines femmes sont contraintes de se prostituer pour subvenir aux besoins de leur famille alors que d'autres tombent dans la prostitution parce qu'elles sont à la rue et doivent survivre. En tout état

de cause, le nombre des prostituées a augmenté dans des proportions considérables à la suite des bouleversements économiques et sociaux que le Myanmar a connus depuis 1988, et qui placent les femmes en particulier dans une situation économiquement, socialement et juridiquement défavorable. Il y aurait ainsi plus de 100 maisons de prostitution en fonctionnement dans la seule zone d'extraction du jade de Hpakhan.

17. Nombreuses sont aussi les Myanmaraises qui se prostituent en Thaïlande. Ces femmes sont en général entrées illégalement dans le pays, ce qui, ajouté à leur incapacité de parler la langue thaï, signifie qu'elles finissent généralement dans les maisons de prostitution les plus sordides, là où les taux de séropositivité atteignent 90 %. Plusieurs facteurs différents poussent les femmes du Myanmar à se prostituer en Thaïlande. Certaines ont été attirées dans ce pays par de fausses promesses, d'autres y ont été emmenées de force. Pratiquement toutes viennent de milieux défavorisés et ne sont pas instruites. La majorité d'entre elles feraient partie de minorités ethniques ⁴.

Thaïlande

18. La Thaïlande est la principale destination pour les milliers de femmes et d'enfants recrutés dans toute la région à des fins d'exploitation sexuelle ou économique. La plupart de ces victimes restent en Thaïlande, mais nombreux sont aussi ceux qui sont transférés dans d'autres pays, plus riches, tels que le Japon. Le Gouvernement thaïlandais a pris ces dernières années plusieurs mesures destinées à améliorer la situation, en arrêtant les tenanciers et les clients des maisons de prostitution plutôt que les prostituées, en rendant les rapports sexuels avec un enfant passibles de prison et d'amendes et en accordant des bourses d'internat à des filles jugées en situation de "grand risque".

II. LA SITUATION DU PAYS

19. Ancienne colonie française, le Laos est devenu indépendant en 1953 et la République démocratique populaire lao a été proclamée le 2 décembre 1975. Situé au centre de la péninsule de l'Asie du Sud-Est, le Laos est un pays enclavé qui possède des frontières communes avec le Viet Nam, la Thaïlande, le Cambodge, la Chine et le Myanmar. D'une superficie de 236 800 km², il compte environ 4,5 millions d'habitants et a pour capitale Vientiane, qui compte 500 000 habitants.

20. Jusqu'à la fin des années 80, le Laos était relativement isolé du reste du monde, y compris de ses voisins les plus proches. Les échanges commerciaux avec d'autres pays étaient très limités et les déplacements à destination et en provenance du territoire étaient quasi inexistantes, que ce soit pour les ressortissants lao ou pour les étrangers. Jusqu'en 1994, il existait encore un système de laissez-passer pour les déplacements à l'intérieur du pays. Les ressortissants lao ne pouvaient pas se déplacer d'une province à l'autre sans justifier d'un motif valable et même les agents de l'État avaient besoin d'un laissez-passer. En 1994, le Gouvernement a levé les restrictions sur les déplacements à l'intérieur du pays, pour les ressortissants comme pour les visiteurs étrangers, sauf pour des zones déclarées interdites ou dangereuses mais non précisées. La plupart des Lao peuvent à présent obtenir facilement un passeport et des autorisations de sortie du Ministère des affaires étrangères

pour des déplacements personnels à l'étranger. Les comités de village peuvent délivrer, moyennant le versement d'une taxe modique, des autorisations de passage de la frontière vers la Thaïlande et le Gouvernement autorise l'émigration.

21. Le Laos est l'un des pays les moins avancés de la région de l'Asie du Sud-Est, surtout si on le compare à la Thaïlande, pays avec lequel il partage la plus longue frontière (2 069 km) et dont il est le plus proche sur les plans culturel et linguistique. Entre 85 % et 90 % des habitants travaillent dans l'agriculture, mais les réformes économiques de la dernière décennie ont permis le développement d'une économie de marché ouverte aux investissements étrangers. Le Laos, qui a rejoint l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en juillet 1997, vit actuellement une période de changements rapides et profonds, sur les plans tant économique que social, et commence à conclure des accords commerciaux avec les pays qui l'entourent.

22. De par sa situation géographique centrale, entre cinq pays, le Laos occupe une position privilégiée du point de vue de la logistique économique dans la région. En 1994, le réseau routier lao comptait au total à peine 13 300 km et était de mauvaise qualité, 20 % du total seulement étant des routes asphaltées. Pendant la saison des pluies, les autres 80 % devenaient souvent impraticables. En 1996, ce réseau avait pratiquement doublé, passant à 22 321 km, et un programme intensif de construction de routes est actuellement exécuté dans la plupart des provinces. De pays enclavé, le Laos est en train de devenir un pays "branché" sur ses voisins, par deux grands axes routiers en construction dans deux régions, le premier allant du nord au sud (de la Chine vers la côte sud du Cambodge) et le second d'est en ouest (de Luang Prabang au Laos vers la Thaïlande). Ces deux axes vont donc relier les six pays. Un pont en construction sur le Mékong reliera Savannakhet, au Laos, à la Thaïlande et l'on est en train de mettre en place un réseau électrique couvrant les zones rurales. Selon les estimations gouvernementales, ces infrastructures desserviront la plupart des communautés dans les cinq années à venir.

III. L'ADMINISTRATION

23. L'administration lao opère à trois niveaux : province, district et village.

24. Après le Sommet mondial pour les enfants, en 1990, le Gouvernement a signé la Déclaration et le Plan d'action du Sommet, s'engageant ainsi à oeuvrer à la survie, à la protection et au développement des enfants dans les années 90. Présidée par le Vice-Premier Ministre, une commission nationale de la mère et de l'enfant a été chargée de la protection, des soins et de l'éducation à donner aux enfants au Laos. Elle a principalement pour tâche d'aider les pouvoirs publics à définir et mettre en oeuvre des politiques de promotion de la protection des mères et des enfants et d'aider les provinces à coordonner leurs activités dans les domaines touchant l'enfance. La Commission a établi un plan national d'action pour l'enfance et elle assure le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant la mise en oeuvre du plan. Des commissions provinciales et de district sont venues compléter la Commission nationale.

25. L'Union des femmes lao est l'organe grâce auquel les pouvoirs publics travaillent avec les femmes au développement du pays, et qui assure la défense des droits de la femme. Elle a un statut identique à celui des ministères, y compris en ce qui concerne les droits et responsabilités de la personne qui la dirige. L'Union des femmes lao dispose de filiales à tous les niveaux, depuis celui des autorités centrales jusqu'à celui des collectivités de base, et elle a conduit divers mouvements, notamment des campagnes de conseils aux familles sur l'amélioration de la qualité de la vie, la promotion du programme de vaccination et la sensibilisation et l'éducation des femmes concernant l'importance de l'espacement des naissances.

26. L'Union des femmes lao collabore avec des organisations internationales, l'UNICEF par exemple, sur les problèmes liés au rôle des femmes dans le développement, la santé, la création de revenus et l'amélioration des aptitudes à exercer une activité rémunératrice, et ce, dans le cadre de projets d'élevage de porcs et de poulets, d'artisanat traditionnel, etc.

27. L'Union des femmes lao participe aussi à la défense des droits de l'enfant et, à ce titre, travaille en étroite collaboration avec l'Union de la jeunesse lao, organisme public qui s'occupe des questions relatives aux enfants et aux adolescents.

IV. LE CADRE JURIDIQUE

28. Le Laos est devenu partie à la Convention sur les droits de l'enfant le 7 juin 1991, peu de temps avant que la Constitution de la République démocratique populaire lao n'entre en vigueur en vertu du décret présidentiel No 55/PO du 15 août 1991. L'article 20 de la Constitution fournit la base juridique pour la mise en oeuvre des politiques relatives aux mères et aux enfants. La loi sur la famille, entrée en vigueur en vertu du décret présidentiel No 97/PO du 25 décembre 1990, énonce les responsabilités et les obligations des parents à l'égard des enfants.

29. Le Code pénal définit l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans. Les enfants âgés de 1 à 15 ans sont exonérés de toute responsabilité pénale et l'article 48 du Code énumère les mesures spéciales applicables aux enfants âgés de 16 à 18 ans.

30. Dans le droit lao, l'âge minimum du mariage est de 18 ans dans les situations normales et entre 15 et 18 ans dans des cas particuliers, le mariage étant en tout état de cause interdit avant l'âge de 15 ans. La loi prévoit expressément des sanctions pour les actes de violence sexuelle sur enfant et inflige 5 à 10 ans de prison à quiconque se rend coupable de traite ou d'enlèvement de personnes. Le témoignage des victimes et des membres de leur famille est recevable en tant que preuve, et les personnes reconnues coupables sont condamnées à des peines de prison et à des amendes.

V. LA SITUATION DES ENFANTS

31. La Rapporteuse spéciale regrette de ne pas avoir été en mesure d'obtenir des chiffres précis sur le nombre des enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciale et/ou de traite au Laos. Les enfants qui risquent d'être, ou sont, victimes de ces pratiques sont le plus souvent

assimilés à la catégorie plus générale des "enfants en situation particulièrement difficile". En 1995, le Ministère des affaires étrangères a confié au Ministère du travail et de la protection sociale le soin de coordonner l'exécution d'un projet destiné à ces enfants. Ce projet, qui est également coordonné par l'Union des femmes lao et l'Union de la jeunesse lao, est financé par l'UNICEF, le fonds Save the Children (Royaume-Uni) et le Service chrétien mondial. Il a pour objectif d'apporter des secours aux enfants en situation particulièrement difficile, de trouver les moyens de protéger les enfants, de promouvoir le respect de leurs droits, d'aider au règlement des problèmes sociaux et de renforcer la base de ressources humaines. La méthode adoptée pour ce faire consiste à donner à un noyau de fonctionnaires de district les qualifications de base nécessaires pour qu'ils puissent pourvoir plus efficacement aux besoins de ces enfants.

32. Les groupes suivants sont considérés comme faisant partie de la catégorie des enfants en situation particulièrement difficile : enfants victimes de toxicomanies, y compris l'inhalation de vapeur de colle; enfants ayant abandonné l'école; enfants qui "se comportent mal"; enfants ayant commis des larcins; mendiants; filles travaillant comme serveuses dans des boîtes de nuit; enfants prostitués; et autres enfants ayant des "difficultés".

33. L'objectif concret initial du projet était de rassembler des données sur les enfants en situation particulièrement difficile dans quatre villages du district de Sisatanak (municipalité de Vientiane) entre octobre et novembre 1995, afin de lancer un premier travail de recherche sociale pratique. Une fois ce travail achevé, on s'est attaché à aider de diverses manières les enfants ainsi recensés, notamment en allouant des fonds et du matériel d'enseignement, pour faire en sorte que ces enfants puissent poursuivre leurs études, et en organisant pour les plus âgés d'entre eux une formation professionnelle à la mécanique automobile, à la coiffure/soins de beauté, etc. Il est en principe prévu d'étendre ce projet à toutes les provinces du Laos.

34. Le projet consacré aux enfants en situation particulièrement difficile a aussi permis d'organiser, au niveau central et à celui des districts, des conférences dont l'objet était d'informer le public sur la situation de ces enfants et sur le phénomène de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, au plan mondial et au Laos, dans un but de sensibilisation aux diverses mesures visant à protéger les droits de l'enfant.

35. L'une des principales difficultés rencontrées par les enfants tient aux difficultés d'accès à l'éducation. Il existe certes dans la plupart des villages une école primaire assurant les trois premières classes d'enseignement, mais les enfants doivent en général se rendre à la ville s'ils veulent poursuivre leurs études au-delà de la troisième année. Même dans les sept districts de Vientiane, l'accès aux études secondaires est très limité. Le manque de possibilités d'éducation et de formation professionnelle au-delà du primaire et du premier cycle du secondaire ne laisse souvent aux enfants d'autre choix que de travailler chez eux pour garder des poulets et du bétail. La plupart des personnes interrogées par la Rapporteuse spéciale estimaient que, dans ces conditions, la combinaison d'ennui et de désir de gagner davantage constituait une forte incitation à traverser la frontière.

36. Même le comportement public des enfants commence à évoluer. Les Lao sont en général des gens très pacifiques qui se laissent rarement aller à la violence. Or, l'on s'inquiète grandement à l'heure actuelle des accès de violence dans les écoles et de l'apparition du phénomène des bandes. La toxicomanie et l'inhalation de vapeur de colle par des enfants, des garçons essentiellement, posent un problème croissant.

37. La participation des enfants à des rapports sexuels à des fins commerciales n'est pas très visible au Laos. La Rapporteuse spéciale a néanmoins reçu des informations selon lesquelles certains établissements auraient une activité clandestine dans ce domaine. Il semblerait également que des enfants qui ne sont âgés que de 12 à 14 ans ont été utilisés pour la production de films pornographiques qui sont ensuite exportés. La Rapporteuse spéciale continue de juger très grave le risque que le Laos devienne de plus en plus victime de ce phénomène à mesure qu'il passe d'une planification centralisée à une économie de marché.

VI. LA VENTE ET LA TRAITE DES ENFANTS ET LEUR EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS COMMERCIALES

38. La situation concernant la traite des enfants est tout à fait différente. Des facteurs liés à l'environnement et à la géographie contribuent dans une large mesure à faciliter la circulation humaine du Laos vers la Thaïlande, et ce sont ces mêmes facteurs qui limitent cette circulation vers les autres pays.

39. Sur une grande partie de la très longue frontière que le Laos partage avec la Thaïlande, les deux pays ne sont séparés que par le Mékong, que l'on peut facilement traverser. Pendant la saison sèche, le niveau du fleuve est très bas et il arrive parfois que le fleuve soit à sec, auquel cas la traversée peut s'effectuer à pied. Ce problème se pose plus particulièrement dans le nord, où le lit du fleuve est nettement plus étroit.

40. La traite vers la Thaïlande semble essentiellement concentrée dans les régions qui vont de Vientiane à Savannakhet mais le fait qu'il s'agit aussi des régions à propos desquelles la Rapporteuse spéciale a obtenu le plus de renseignements rend la comparaison précise avec la situation dans les autres régions du pays quelque peu difficile.

41. Il semble que les enfants qui vivent dans les zones rurales du centre du pays ne soient pas, du moins à l'heure actuelle, exposés aux mêmes risques, ces régions étant relativement reculées et inaccessibles et les déplacements, même d'une province à l'autre, étant encore inhabituels, surtout pour les habitants des campagnes. Les régions du nord et du nord-est sont montagneuses et fortement boisées, et il est très difficile d'y accéder par la route.

42. Un autre facteur qui freine actuellement les courants humains dans certaines parties du sud et de l'est du Laos, en particulier autour des frontières avec le Cambodge et le Viet Nam, tient à la présence de très nombreuses munitions non explosées, qu'on estime aux alentours de trois tonnes par habitant par rapport à la population totale du Laos. Certaines zones sont pratiquement interdites d'accès. Ces régions du pays sont de même infestées

de mines terrestres et l'infrastructure y est toujours peu développée, à cause de tous ces dangers précisée.

43. La Rapporteuse spéciale a reçu des informations faisant état de la présence dans certains villages, en particulier dans la province de Savannakhet, de recruteurs qui trompent des enfants et/ou leurs parents avec des récits alléchants de personnes qui auraient traversé le fleuve pour se rendre en Thaïlande et gagneraient beaucoup d'argent dans ce pays. De ce fait, de nombreux enfants traversent le Mékong, soit en compagnie de trafiquants, soit par leurs propres moyens. Le manque d'informations sur les dangers qu'ils peuvent courir fait souvent que les parents ne s'inquiètent pas outre mesure de voir leurs enfants quitter le Laos, d'autant que dans certains cas, les enfants retournent chez eux et rapportent de l'argent pour leur famille.

44. Du peu d'informations disponibles sur le sort final des enfants lao en Thaïlande, informations émanant des programmes de rapatriement de l'Organisation internationale des migrations (OIM), d'articles de journaux et de personnes qui sont retournées chez elles, il ressort que de nombreux enfants sont vendus à des réseaux de prostitution ou à des employeurs qui les maintiennent dans un état de quasi-esclavage sur des sites de construction, dans des usines et des ateliers.

45. Un journal a raconté l'histoire de deux filles lao de la province de Khammouane qui ont été attirées en Thaïlande pour y travailler illégalement, puis ont été forcées à travailler 22 heures par jour, ont été passées sous des douches brûlantes pour les garder éveillées et, lorsqu'elles ont essayé de s'échapper, ont été punies par leur employeur qui les a obligées à avaler des insecticides. Ayant appris le calvaire de ces deux filles, le Directeur du Département consulaire du Ministère lao des affaires étrangères a demandé instamment à l'administration des provinces frontalières de renforcer la campagne d'avertissement des jeunes contre les dangers qui les attendent s'ils vont chercher du travail de l'autre côté de la frontière par des voies illégales ⁵.

46. L'on ne disposait pas d'informations sur la traite de nourrissons lao destinés à l'adoption, ou sur le pourcentage des enfants qui ont réussi à s'installer normalement à l'extérieur du Laos et gagnent leur vie sans être dans une situation d'exploitation.

47. Le présent rapport est essentiellement consacré à la traite des enfants lao emmenés en Thaïlande, mais ce dernier pays n'est pas la seule destination pour ces enfants dans la région. Selon de nombreuses allégations, la Thaïlande servirait aussi de pays de transit par le biais duquel des enfants d'autres pays de l'Asie du Sud-Est sont envoyés dans des pays tiers, comme le Japon ou des pays occidentaux. On a en particulier signalé cinq cas de jeunes filles lao invitées par des Japonais à faire du tourisme et qui munies de passeports thaïlandais, ont été ensuite emmenées au Japon pour y être exploitées sexuellement pendant plusieurs années.

48. Ces enfants peuvent très difficilement informer les autorités de police locales de leur calvaire parce qu'ils sont entrés illégalement dans le pays et risquent d'être traités comme les immigrants clandestins. La Rapporteuse spéciale a ainsi appris que deux jeunes filles lao qui avaient été arrêtées

pour immigration clandestine en Thaïlande ont été jetées dans une cellule où se trouvaient des prisonniers qui leur ont fait subir des sévices sexuels ⁶.

49. En Thaïlande, lorsque la police est bien disposée à l'égard des enfants qui se trouvent dans de telles situations, des organisations non gouvernementales comme l'ECPAT (Campagne internationale pour mettre fin à la prostitution enfantine liée au tourisme en Asie) peuvent alors s'occuper de ces cas et entamer la procédure qui mène au rapatriement des intéressés. L'OIM facilite souvent les dispositions logistiques nécessaires au rapatriement transfrontière des immigrés clandestins et, lorsque l'enfant est de nouveau au Laos, des organisations telles que le Service chrétien mondial lui viennent en aide et veillent à ce que, s'il est mis en détention, il ait un endroit où aller dès sa libération et ne retombe pas directement entre les mains des recruteurs.

50. Le risque que ces enfants retournent en Thaïlande est certes difficile à éviter, mais le Service chrétien mondial mène à bien divers projets destinés à permettre aux enfants détenus d'apprendre des métiers tels que la fabrication de paniers, de nattes ou de serviettes et de disposer ainsi d'autres moyens viables de gagner de l'argent. Des projets analogues, mais à caractère préventif, sont mis en oeuvre pour les enfants qui fréquentent encore un établissement scolaire. Ces enfants peuvent en effet apprendre divers métiers auprès de tisserands et de menuisiers dans leur village d'origine, et des activités extrascolaires, des clubs de danse par exemple, ont été créés pour occuper les enfants pendant leur temps libre. Malheureusement, les activités des organisations non gouvernementales sont rendues très difficiles par le manque de personnel et de ressources.

VII. ÉTUDE DE CAS : SAVANNAKHET

51. La Rapporteuse spéciale s'est rendue dans la province de Savannakhet pour étudier les incidences de la traite transfrontière à des fins de travail forcé et de prostitution entre le Laos et la Thaïlande. Cette province, d'une superficie de 21 774 km², est située dans la partie méridionale du pays. À l'ouest, elle est bordée, sur 200 km, par le Mékong, qui la sépare des provinces thaïlandaises de Mukdaharn, Nakhonpanom, Ubol Rasathani et Anatchalern. La province de Savannakhet est divisée en 15 districts qui regroupent 1 500 villages.

52. Pendant son séjour dans la province, la Rapporteuse spéciale s'est entretenue avec le Gouverneur, avec des responsables de l'Union de la jeunesse lao et de l'Union des femmes lao du district de Kanthapoly et avec des représentants du village de Ban Naxeng.

53. La Rapporteuse spéciale a été informée que les unions provinciales de la jeunesse et l'organisation non gouvernementale Redd Barna avaient entrepris, en liaison avec le projet relatif aux enfants en situation particulièrement difficile, un certain nombre d'études portant sur 15 villages parmi les 94 que compte le district de Kanthapoly. Il ressort des conclusions préliminaires de cette étude, qui est actuellement analysée par les autorités centrales, qu'il existe bien un problème d'enfants qui traversent le fleuve pour aller travailler en Thaïlande et que de nombreux enfants et adolescents sont au chômage dans le district de Kanthapoly, comme c'est aussi le cas dans d'autres

provinces riveraines du Mékong. Dans l'un des plus gros villages de la province qui compte environ 1 800 habitants, entre 50 et 100 enfants seraient partis travailler à Bangkok au cours des deux années précédentes. Selon un membre de la Commission nationale de la mère et de l'enfant, jusqu'à 5 % des enfants des villes et villages frontaliers traverseraient le fleuve pour se rendre en Thaïlande.

54. Les habitants du village de Ban Naxeng ont expliqué que plusieurs facteurs poussaient ces enfants à traverser le fleuve. Parfois ce sont les parents qui encouragent les enfants à partir, mais d'autres fois les enfants sont influencés par des groupes organisés de recruteurs venus de Thaïlande qui les encouragent à passer la frontière. Ces recruteurs fabriquent les fausses pièces d'identité nécessaires puis livrent les enfants à des employeurs en Thaïlande. La Rapporteuse spéciale a été informée que dans le cas du district de Kanthapoly, la forme la plus fréquente de recrutement des enfants qui vont en Thaïlande est celle du proche parent qui revient de ce pays et recrute deux ou trois enfants, essentiellement des filles.

55. La migration des enfants vers la Thaïlande est un phénomène en partie saisonnier, en ce sens que de nombreux enfants se rendent dans ce pays en été, pendant les vacances scolaires. Parfois, ils y vont pour un mois puis retournent chez eux. Beaucoup d'entre eux ne retournent pas, mais ceux qui le font racontent ce qu'ils ont vécu en Thaïlande et se vantent de l'argent qu'ils y ont gagné, encourageant ainsi d'autres enfants à faire de même pendant les vacances suivantes. Bien des "mauvaises influences" que l'on constate aujourd'hui dans la région, l'inhalation de vapeurs de colle par exemple, auraient été introduites par ces jeunes revenus de Thaïlande.

56. La plupart des personnes interrogées par la Rapporteuse spéciale étaient d'accord sur le fait que la vraie nature du travail effectué par les enfants partis du district n'était pas connue. L'on sait en revanche que les quelques enfants qui sont en mesure d'envoyer de l'argent à leurs parents travaillent dans des usines et des boulangeries à Bangkok et dans les provinces environnantes, voire quelque fois dans des provinces situées immédiatement de l'autre côté du fleuve.

57. Ainsi, un garçon qui travaillait dans un atelier a été renvoyé chez lui avec des fractures aux jambes après avoir été renversé par une voiture. L'on sait aussi qu'une fille a été tellement battue qu'elle a failli devenir invalide à vie, et qu'une petite usine de Bangkok forçait de nombreux enfants à travailler 14 à 15 heures par jour dans une position assise si inconfortable que beaucoup d'entre eux sont devenus infirmes⁷.

58. De nombreux jeunes d'autres parties de la province de Savannakhet sont attirés par Kanthapoly, qui est le district où se trouve la capitale de la province et où ils pensent pouvoir trouver une vie meilleure. Certains de ces jeunes se livreraient à la prostitution dans le district même mais, étant éloignés de leur famille, ils sont dans une situation particulièrement vulnérable lorsqu'ils sont abordés par des recruteurs venus de l'étranger.

59. Il semble qu'il n'y ait pas de maisons de prostitution à Savannakhet. Les unions provinciales de la jeunesse essaient de veiller à ce que les jeunes ne participent pas à des activités illicites, en surveillant les lieux qu'ils

fréquentent - discothèques, petits restaurants, bars et magasins vendant de l'alcool, etc. - mais elles estiment tout à fait possible qu'il y ait de la prostitution dans ces lieux.

60. La situation de la province en ce qui concerne le manque d'accès à l'éducation a été confirmée à la Rapporteuse spéciale pendant son séjour. La seule école de Ban Naxeng a été divisée en école du matin et école de l'après-midi pour essayer d'accueillir tous les enfants du village, si bien que le temps passé en classe par les enfants scolarisés est réduit de moitié. Cette semi instruction est limitée au primaire et au premier cycle du secondaire et le même établissement accueille non seulement les élèves des deux niveaux mais également les enfants originaires des quatre villages avoisinants. Au-delà du premier cycle secondaire, les besoins des enfants ne peuvent pas être satisfaits même à l'échelon du district.

61. L'école est obligatoire dans le primaire et le premier cycle du secondaire mais les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école ne sont passibles d'aucune sanction. Les filles représentent 70 % du total des enfants scolarisés parce que les travaux à faire à la maison - garder les animaux par exemple - sont davantage réservés aux garçons. Les enfants qui ont du temps libre se retrouvent normalement pour jouer à côté du temple.

62. Les difficultés liées au temps libre dont disposent les enfants commencent après les trois années obligatoires du secondaire. Très peu d'enfants sont en mesure d'accéder à l'enseignement professionnel ou à l'université. La majorité n'ont que des connaissances générales qui ne le permettent guère de faire autre chose que de travailler dans les champs ou à des tâches manuelles. Certains s'occupent d'un potager ou élèvent des poulets, mais n'ont aucune possibilité de s'initier aux aspects commerciaux de ces activités.

VIII. DOMAINES À SURVEILLER PLUS PARTICULIÈREMENT

63. À l'heure actuelle, les informations faisant état d'enfants lao qui se retrouveraient victimes d'abus particulièrement graves sont relativement peu nombreuses si on compare la situation avec celle d'autres pays de la péninsule de l'Asie du Sud-Est. Mais, étant donné la croissance, par ailleurs très positive, du secteur industriel au Laos et le développement des infrastructures dans ce pays, les choses pourraient évoluer et la Rapporteuse spéciale a plusieurs grands sujets de préoccupation à cet égard :

a) Il risque d'y avoir une augmentation notable du nombre des travailleurs qui s'installent dans de nouvelles régions, ce qui s'accompagne généralement d'un risque de développement de la prostitution. Les besoins du développement sont très lourds par rapport à l'offre de travailleurs manuels efficaces et de travailleurs qualifiés, si bien que la demande est en grande partie couverte par des étrangers, essentiellement vietnamiens et chinois. La demande de rapports sexuels payants risque d'augmenter, dans la mesure où ces travailleurs migrants vivraient loin de leurs conjoints pendant de longues périodes.

b) L'afflux de population dans des communautés jusque-là isolées introduit un certain nombre d'influences négatives face auxquelles les communautés en question ne sont pas suffisamment armées. Des personnes de diverses couches de la société ont dit à la Rapporteuse spéciale leur inquiétude quant à la vulnérabilité des enfants et de leurs parents devant l'incitation au départ créée par de fausses promesses d'un avenir meilleur à l'étranger. L'ouverture de nouvelles routes risquerait d'avoir plus particulièrement des effets négatifs sur les groupes ethniques les plus minoritaires, qui sont peut-être les moins prêts à faire face aux incidences de ces changements sur leur mode de vie.

c) Le développement de l'infrastructure risque de faciliter la traite d'enfants originaires du Laos ou transitant par ce pays vers tous les autres pays environnants.

d) La contribution du tourisme au développement du Laos pourrait avoir un aspect négatif. L'entrée dans l'ANASE s'est traduite par un relâchement des restrictions à l'octroi des visas, et le tourisme continue de se développer à un rythme régulier. Le Gouvernement a proclamé 1999 "Année du tourisme au Laos" et de nouveaux hôtels et aéroports sont en construction pour accueillir le surcroît de touristes attendu. La Rapporteuse spéciale craint que le pays, bien que prêt au tourisme sur le plan structurel, ne soit pas suffisamment armé pour faire face aux dangers et aux effets préjudiciables qui vont de pair avec le développement touristique, en particulier lorsqu'il s'agit de la protection des enfants.

e) Le Laos risque d'être perçu comme une destination nouvelle par rapport aux destinations plus traditionnelles des "touristes sexuels", comme la Thaïlande ou les Philippines, deux pays qui sont en train de renforcer les mesures de lutte contre le tourisme sexuel. Ces mesures consistent notamment à alourdir les peines infligées aux auteurs d'infractions, à adopter des lois sur l'extraterritorialité et à conclure des accords d'extradition avec les pays d'origine traditionnels des contrevenants, afin qu'il soit plus difficile pour ces touristes de venir dans le pays, de profiter de la vulnérabilité des enfants et de bénéficier de l'impunité une fois repartis. Or, cette évolution peut amener ce type de touristes à rechercher de nouvelles régions, comme le Laos, qu'ils peuvent juger plus hospitalières.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

64. La Rapporteuse spéciale considère que le Laos a la chance de pouvoir encore concentrer son action sur les mesures préventives visant à protéger les enfants de l'exploitation et des violences. Toutefois, si ces mesures ne sont pas prises rapidement et si le Gouvernement ne leur accorde pas la priorité et n'adopte pas un programme d'activités cohérent, le pays peut se retrouver dans une situation qui ne sera guère meilleure que celle de ses voisins, où l'exploitation et les violences subies par les enfants sont en croissance exponentielle.

65. La Rapporteuse spéciale voudrait encourager l'apparition d'initiatives qui soient particulièrement adaptées à la situation unique du Laos. Les mesures traditionnelles de contrôle aux frontières utilisées dans d'autres pays ne sont peut-être pas les plus efficaces au Laos, vu la longueur de

la frontière et la facilité avec laquelle il est possible d'entrer dans le pays et d'en sortir, en particulier pour se rendre en Thaïlande. Étant donné la topographie du pays et le peu de ressources dont il dispose, il faudra peut-être envisager des méthodes d'éducation et de diffusion de l'information qui fassent appel à des supports autres que les médias habituels (journaux et radio).

66. On trouvera ci-après les mesures que la Rapporteuse spéciale juge utile de recommander :

a) Ouverture d'écoles accessibles et formation d'enseignants qualifiés, du moins aux niveaux primaire et secondaire;

b) Campagne d'information soutenue, à l'échelle de tout le pays, sur les risques de traite, les pratiques des recruteurs et les conditions de vie dans les maisons de prostitution, les sites de construction et autres contextes de servitude, le but étant d'éclairer aussi bien les parents que les enfants. Tant que l'information sur les aspects lucratifs présumés du travail dans un autre pays et sur les réussites dont se vantent les rapatriés est plus convaincante que l'information sur les risques et les dangers correspondants, les jeunes continueront de prendre pour argent comptant les promesses des trafiquants;

c) Ce travail d'information doit être axé sur les différents groupes qu'il faut atteindre dans l'ensemble de la société : parents, enfants, décideurs, milieux d'affaires, travailleurs immigrés, etc.;

d) L'Union des femmes lao, l'Union de la jeunesse lao, les chefs de village et d'autres agents sociaux doivent être mobilisés pour mener à bien la campagne d'information susmentionnée, afin qu'elle atteigne les parties les plus reculées du pays;

e) Les responsabilités et obligations en matière de protection des enfants devraient être déléguées au niveau des villages, où seraient assurées la surveillance et la vigilance contre les recruteurs et les trafiquants;

f) Il faudrait procéder à un bilan des textes législatifs, en particulier ceux qui ont trait aux droits et à la protection des enfants, afin de déterminer les lacunes à combler, par l'adoption de nouvelles lois ou par la modification ou l'abrogation de lois existantes. La vente et la traite des personnes, plus particulièrement des enfants, doivent faire l'objet d'une condamnation sans équivoque et être assimilées à une atteinte à la dignité humaine, ce qui doit se traduire par des lois pénales châtiant les auteurs de telles infractions;

g) Il faut établir avec les pays frontaliers, la Thaïlande en particulier, une coopération bilatérale ou multilatérale comportant notamment des échanges institutionnalisés et systématiques d'informations, pour empêcher effectivement les enfants de traverser la frontière et protéger ceux qui l'on déjà fait contre les violences dont ils pourraient être victimes;

h) Tous les programmes gouvernementaux de développement économique doivent être réexaminés en fonction de la nécessité de veiller à ce que les enfants ne soient pas sacrifiés;

i) Il faut accorder une attention particulière aux minorités ethniques, dont les enfants sont plus spécialement vulnérables par rapport non seulement aux influences extérieures, mais également aux transformations rapides que connaît le pays;

j) Il faut mettre en place, avec la coopération des milieux d'affaires, des programmes destinés à donner aux jeunes non scolarisés des moyens de subsistance, ce qui est aussi une façon efficace de les dissuader de recourir à une forme ou une autre de toxicomanie;

k) L'État sur le territoire duquel soit la traite a lieu soit un enfant victime de cette traite est trouvé doit prendre les mesures nécessaires pour poursuivre les coupables;

l) Il faut promulguer le cadre législatif nécessaire à la coopération avec les organisations non gouvernementales nationales, qui sont des partenaires indispensables pour la protection de l'enfant.

Notes

1. "Thai sex trade traps - non existent females" (Les pièges du commerce du sexe en Thaïlande - Où sont les femmes ?), Chicago Sun Times, 26 juillet 1998.

2. OIT, "The Sex Sector" : The Economic and Social Bases of Prostitution in South East Asia (Le "secteur du sexe" : Les bases économiques et sociales de la prostitution en Asie du Sud-Est), août 1998.

3. Ibid.

4. Article XIX, "Fatal Silence? Freedom of expression and the right to health in Burma" ("Un silence qui tue ? Liberté d'expression et droit à la santé en Birmanie").

5. "Two girls rescued from Bangkok sweatshop", Vientiane Times, 19-25 juillet 1996.

6. Vientiane times, 14-16 juin 1998.

7. "Lao Children in danger" (Des enfants lao en danger), Vientiane Times, 19-21 mars 1997.

Annexe

LISTE DES PERSONNES AVEC LESQUELLES LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE
A EU DES ENTRETIENS

Vientiane

Khammoune Souphanthong

Directeur général du Département de la protection sociale
Ministère du travail et de la protection sociale

Phetduangchanh Ekbanlang

Directeur adjoint de la Division de la planification et de la coordination
Ministère du travail et de la protection sociale

Amphayvanh Vilaychaleun

Directeur adjoint du Département de la protection sociale
Ministère du travail et de la protection sociale

Ket Kiattisak

Vice-Ministre de la justice

Phoukhao Phommavongsa

Directeur adjoint du Département général des traités et des affaires
juridiques
Correspondant central pour les droits de l'homme

M. Sukala

Comité lao pour l'enfance

Khonepheng Thammavong

Chef adjoint, Directeur du Département des organisations internationales

Khamphamay Sennouvong

Chef du service des affaires internationales
Comité central de l'Union de la jeunesse populaire révolutionnaire lao

Vilaseng Sathongnot

Directeur du Département des pionniers
Union de la jeunesse populaire révolutionnaire lao

Union des femmes lao, Département des droits et intérêts des femmes

Khamla Xaysombath

Directrice adjointe du Département du droit au développement et des relations
extérieures

Khamkhong Phimmachack

Fonctionnaire au Département du droit au développement et des relations
extérieures

Xuyen Thi Dangers

Assistante chargée des programmes de développement social
Service chrétien mondial

K.C. Krishna
Conseiller aux programmes (éducation) de Redd Barna/Save the Children
(Norvège)

Valthana Manoroth
Directrice de projet (écoles maternelles)
Save the Children (Royaume-Uni)

Pricha Petleung
Spécialiste radio et mobilisation communautaire
UNICEF

Titta Maja
PNUD

Anne Glad Fredriksen
Spécialiste des programmes au PNUD

Curtis Hundley
PNUD

Patricia Mahoney
Ambassade des États-Unis à Vientiane

Pricha Petlueng
UNICEF

Tony Lisle
ONUSIDA

Maurice Japted
UNICEF

Jacqui Badcock
Coordonnateur résident des Nations Unies

Jeffrey Avina
Représentant résident par intérim du PNUD

Savannakhet

Inpong Khai Yavong
Gouverneur de la province de Savannakhet

Linhsaythanome Phrasavath
Secrétaire du Comité exécutif de l'Union de la jeunesse lao

Somchanh Chuangbaykham
Savannakhet

Vilaseng Sathongnot
Directeur du Département des pionniers
Union de la jeunesse lao

Onechanh Phetchantharath
Responsable de la formation des pionniers
Union de la jeunesse lao

Mme Phianthanom
Vice-Secrétaire de la province de Savannakhet

Linhsay Thanom
Secrétaire du district de Kanthapoly
Union de la jeunesse lao

Docteur Vanhmany

M. Phetduangchannh

M. Vinay
Chef du village de Ban Naxeng

M. Inthone
Chef de l'Union de la jeunesse du village de Ban Naxeng
